

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
.....	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— — —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le voyage de M. Millerand. — L'Allemagne et le plébiscite en Haute-Silésie. — Une conférence du général Sarrail sur la Grèce. — L'élection du 2^e secteur.

Le Président de la République vient de rentrer d'un voyage officiel. Il a visité la région du Rhône où s'accomplissent de formidables travaux qui auront une répercussion importante sur la prospérité du sud-est et, par suite, sur la prospérité du pays tout entier.

M. Millerand a tenu à témoigner par sa présence de l'intérêt qu'il prend à la reprise du labeur de la France victorieuse. Rappelant les difficultés que la guerre a léguées à la paix, il a affirmé que « les mêmes vertus qui nous ont assuré le triomphe sur la plus abominable des agressions avec l'aide de nos alliés, nous y aideront, avec leur concours encore, de tirer de notre victoire tous ses fruits ».

Le pays est désormais incliné vers le travail de l'usine et du champ. Il veut le relèvement de la nation, rien ne saurait l'arrêter désormais pour atteindre ce but.

« L'optimisme est l'arme des vaillants et des forts », les Français peuvent regarder l'avenir avec confiance s'ils savent rester unis sur un programme fécond de large tolérance et de fraternité.

A mesure qu'approche l'heure du plébiscite en Haute-Silésie la fureur des Boches contre les Alliés s'exaspère. Dans toute la Germanie c'est une campagne furibonde contre l'Entente qui use de force brutale et veut réduire ces braves Allemands en état d'esclavage.

C'est nous qui violons les traités ; mais la Prusse entend redresser les erreurs de l'histoire et « l'infâme mensonge de la responsabilité de l'Allemagne d'avoir déchaîné la guerre », dit, à Munich, un orateur de marque, von Kahr !..

Cette campagne a pour unique but d'impressionner les électeurs qui vont décider du sort de la Silésie.

Même en s'en rapportant aux statistiques allemandes d'avant-guerre, il est incontestable que la population de cette province est en majorité polonaise. Il est donc juste, conformément aux stipulations du traité de paix, que la Haute-Silésie fasse retour à la Pologne si le scrutin en décide ainsi.

Mais les vaincus tentent l'impossible pour fausser le résultat du vote. Il faut espérer que les Alliés auront su prévoir le cas et qu'ils auront pris toutes les précautions voulues pour sauvegarder la sincérité du scrutin.

Redoutant une décision défavorable, l'Allemagne ne s'en tient pas à une campagne de violence inouïe, elle s'efforce d'impressionner les Alliés et les Neutres.

Le Temps retorque avec succès les arguments invoqués :

« La propagande allemande dit : « Sans le charbon de la Haute-Silésie, l'Allemagne ne peut pas travailler. » C'est faux. Les statistiques allemandes prouvent que le charbon de la Haute-Silésie est progressivement chassé du marché allemand par le charbon de la Westphalie, et qu'il est devenu, de plus en plus, un article d'exportation.

La propagande allemande dit : « Laissez la Haute-Silésie à l'Allemagne pour que l'Allemagne soit en état de payer les réparations. » Ce serait un marché odieux ; nous obligerions une population polonaise à se laisser exploiter par l'Allemagne pour que l'Allemagne nous verse une part des bénéfices qu'elle tirerait de cette exploitation. Et ce serait aussi un marché de dupes. En passant sous le drapeau polonais, la Haute-Silésie peut parfaitement contribuer au paiement des réparations ; mais si elle reste sous la domination allemande, on y fabriquera des canons, obus et grenades pour la guerre de revanche. Car la Haute-Silésie est un arsenal dont l'état-major allemand ne peut pas se passer, tant que les troupes alliées sont près d'Essen.

La propagande allemande dit enfin : « Si la Haute-Silésie est rattachée à l'Etat polonais, l'Allemagne ne renoncera jamais à la reprendre, et ce sera le commencement de con-

flits interminables. » Voilà un chantage impudent. Si nous y céditions, l'Allemagne réclamerait demain la Posnanie et après-demain l'Alsace-Lorraine, après quoi elle exigerait aussi bien la Courlande, la Champagne et la Belgique. »

Les Alliés sont fixés. A eux de veiller à la sincérité du scrutin, dimanche prochain, et à ne laisser aucun doute aux vaincus sur les mesures de rigueur qui seront prises pour garantir la paix définitive.

Le général Sarrail a donné, récemment, à l'Ecole des hautes études sociales, une conférence sur le rôle joué par la Grèce au cours des dernières années.

On ne prétendra pas que l'ancien commandant en chef de l'armée d'Orient parlait d'une question qu'il ignorait !..

Le conférencier a tracé un portrait peu flatteur de Constantin, le monarque félon qui a constamment trahi la cause des Alliés. Beau-frère et admirateur du kaiser, le basileus des Hellènes aspirait au pouvoir absolu et entendait poursuivre une politique personnelle. La constitution n'était pour lui qu'une fiction. Il l'accommodait à sa guise et prononçait la dissolution du parlement ou changeait de ministre chaque fois qu'il pensait la chose nécessaire dans l'intérêt de la Prusse.

Longuement le général Sarrail a détaillé les actes malveillants de ce monarque, dont les agissements finirent par compromettre la sécurité des armées alliées en Orient. Le général Sarrail certifie, du reste, que l'immense majorité des Grecs ne nourrirent pas à notre égard des sentiments plus cordiaux que ceux de Constantin. Ce qui l'amène à cette conclusion, d'après notre confrère de la République Démocratique :

« Autour du tapis vert les Grecs se sont montrés fort supérieurs à ce qu'ils furent sur les champs de bataille. Comme après les guerres balkaniques, Vénizélos a fait à la Conférence de la Paix des conquêtes inespérées, faisant attribuer à la Grèce de vastes territoires où l'élément grec est en infime minorité. Mais pour maintenir ces conquêtes, un effort militaire sera, peut-être, encore nécessaire. Or, les Grecs ne veulent pas se battre. Vénizélos a dû quitter le pouvoir, parce que le peuple lui reprochait la guerre. Et si Constantin, revenu sur le trône à la faveur d'un geste de guenon, s'obstine à poursuivre sa campagne contre les Turcs en Asie-Mineure, son nouveau règne pourrait n'avoir qu'une durée éphémère.

Pour terminer son intéressante conférence, le général mit ses auditeurs en garde contre le philhellénisme. C'est un mal qui se contracte en France. Il suffit d'aller en Grèce pour en être à tout jamais guéri. »

La campagne contre les Turcs dont a parlé le conférencier, semble en effet imminente.

On annonce que le général Papoulas, a quitté Smyrne avec une suite nombreuse pour se rendre au front. Les Grecs auraient l'intention d'attaquer l'armée ottomane. Nous nous réjouissons d'autant plus de l'accord signé par M. Briand avec les délégués turcs d'Angora.

Si le sang doit encore couler en Asie-Mineure, que ce ne soit plus le sang français !..

L'élection du 2^e secteur de Paris fait encore couler des flots d'encre. Des deux côtés on chante victoire. Les partisans de l'ordre parce qu'ils ont le succès, l'Humanité parce que le bloc des chambardeurs a près de 60.000 voix.

Le seul point attristant est que les purs — c'est ainsi que se qualifient ceux qui détiennent la « véritable formule républicaine » qui consiste, évidemment, à former un bloc des gauches, ce bloc doit-il comprendre les communistes antipatriotes — le seul point attristant, disons-nous, est que ces purs travaillaient de tout leur pouvoir au triomphe de Loriot et de Souvarine dont l'idéal est le... beau régime qui fait, actuellement, le bonheur du peuple russe !..

Sans épiloguer plus qu'il ne convient sur le résultat, ce qui serait superflu aujourd'hui, le parti extrémiste exagère son triomphe. On a beau torturer les chiffres on ne parvient pas à leur faire dire autre chose que ce qui est, à savoir que le parti de l'ordre n'a nullement perdu de terrain dans ce secteur.

En 1919, il y avait 221.000 inscrits et 168.000 votants. Dimanche dernier on compte 187.000 inscrits, 132.000 votants. La proportion des abstentions est sensiblement la même.

Or, en 1919, la liste Millerand avait une moyenne de 70.836 voix (premier : 73.776 voix, dernier : 68.806), soit 0.42 0/0 des votants.

Dimanche, la moyenne était de 69.820, presque 0.53 0/0 des votants. On est donc le déchet dont parlent les battus ?..

Le meilleur commentaire nous est donné par le Radical qu'on ne saurait taxer d'organe réactionnaire :

« Les bolchevistes avaient lancé un défi à Paris. Par tous les moyens, avouaient-ils, il fallait vaincre dans le secteur de Millerand. Mais Paris veillait : le défi a été relevé. D'un geste net, malgré des défaillances et des complications que l'on ne saurait trop flétrir, les électeurs du deuxième secteur ont repoussé le communisme insinuant et papelard, qui rêvait de ravalier la Ville-Lumière au niveau d'une cité moscovite. »

A. C.

INFORMATIONS

20 milliards de marks or avant le 1^{er} mai

D'après les dispositions du traité de Versailles, l'Allemagne est obligée de payer aux alliés une somme de 20 milliards de marks or avant le 1^{er} mai prochain. Le gouvernement du Reich prétend avoir opéré des versements dépassant les 20 milliards, alors que la commission n'évalue les prestations effectuées jusqu'à ce jour qu'à 8 milliards seulement. La commission des réparations, saisie de la question, a décidé hier, après un examen qui a duré plusieurs séances d'adresser à l'Allemagne une sommation d'avoir à payer le reliquat avant la date fixée par le traité. La note contenant cette sommation invite le gouvernement de Berlin à faire connaître comment il compte s'acquitter.

Protestations françaises

M. de Saint-Quentin, chargé d'affaires à Berlin, a remis au secrétaire d'Etat von Haniel, la protestation officielle du gouvernement français contre le discours prononcé par le général von Seeckt devant des officiers fonctionnaires de la reichswehr. Ce discours faisait un rapport tendancieux de la Conférence de Londres et portait des appréciations déplacées sur les négociations auxquelles le général von Seeckt a assisté en qualité de délégué militaire.

La douane française près de Francfort

Un bureau de douane français fonctionne à Gehspitze, près de Francfort. Le bureau a été installé dans une tuilerie.

A la commission des réparations

La Commission des réparations s'est réunie lundi pour sommer l'Allemagne d'exécuter l'article 235 du traité. Aux termes de cet article, l'Allemagne doit avoir payé, avant le 1^{er} mai 1921, l'équivalent de 20 milliards de marks-or. Elle prétend, il est vrai, avoir déjà payé 21 milliards. Mais, en fait, les experts alliés ont établi qu'il s'agit là d'un calcul fantaisiste.

La Commission des réparations va exiger de l'Allemagne qu'elle acquitte le solde des sommes dues sans qu'aucune remise puisse être consentie. La même Commission procédera, en ce qui concerne l'article 233, c'est-à-dire qu'elle se mettra en devoir de notifier à l'Allemagne, au plus tard à la date du 1^{er} mai 1921, le montant total des dommages, dont le traité de Versailles impose la réparation.

Il va sans dire que ce montant sera nécessairement supérieur à la somme stipulée dans l'arrangement de Paris.

En d'autres termes, si l'Allemagne s'obstine, elle nous obligera à lui imposer l'exécution intégrale du traité. Telle est la signification de ladite réunion.

De l'or russe

On dit que depuis le mois de janvier des envois d'or, d'une valeur de 30 millions, sont arrivés de Russie à

Genève, dont au moins 10 millions de roubles or à l'effigie du tsar Nicolas II.

Cet or est fondu dans une usine de dégrossissage de la place et réexpédié en partie par les banques genevoises à de grands établissements financiers parisiens. La principale firme expéditrice de cet or est la banque suédoise Enskilda, à Stockholm.

Contre le bolchevisme

Une grande réunion avait été organisée par le syndicat des mineurs à Cransac (Aveyron), dans le but de se prononcer pour ou contre l'Internationale de Moscou. Un vote a eu lieu à cet effet à bulletins secrets. A une grande majorité, les ouvriers de ce bassin minier se sont prononcés pour Amsterdam contre Moscou.

Talaat-Pacha

La « Gazette générale de l'Allemagne » annonce que l'ancien grand-vizir Talaat-Pacha a été assassiné à Charlottenbourg par un étudiant arménien qui a tiré sur lui un coup de revolver.

L'attentat contre Talaat-Pacha s'est produit en pleine rue, à Charlottenbourg.

Talaat-Pacha était accompagné de sa femme. Des passants aperçurent un jeune homme qui suivait le couple. A un moment donné, ce jeune homme s'approcha et lui frappa familièrement sur l'épaule. Celui-ci, surpris, se retourna brusquement. Au même instant, le jeune homme lui tira un coup de revolver dans la tête.

Talaat-Pacha s'affaissa. La mort fut instantanée. Sa femme a été grièvement blessée.

Le meurtrier a été arrêté.

Au Maroc

Sur le front Nord, en bordure de la zone espagnole, des groupes hostiles se maintiennent devant nos postes avancés de la région d'Ouezzan, exerçant une pression continuelle sur les fractions ralliées au maghzen et nécessitant une intervention de nos forces mobiles, dont la marche en avant a commencé aujourd'hui.

Chambre des Députés

Séance du 15 mars 1921

La Chambre discute les interpellations sur la Conférence de Londres. M. Hennessy demande dans quelle situation se trouve la France après la Conférence. Il préconise le paiement par l'Allemagne en nature et en main-d'œuvre.

M. Cachin lit une déclaration dans laquelle il proteste contre l'expédition de Cilicie.

M. Dutreil demande qu'on prolonge les commissions de contrôle en Allemagne.

M. Auriol préconise la constitution d'un office international de reconstruction dans les pays libérés.

Après diverses observations présentées par M. Durafour, la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 16 mars 1921

M. Lenail salue les soldats qui luttent en Syrie. Il demande au gouvernement de faire appel aux sentiments des Anglais pour que le drapeau français ne soit pas abattu là où il représente la charité.

M. Briand monte à la tribune pour répondre aux interpellations sur la Conférence de Londres.

Beaucoup de questions restent encore à résoudre. Ce sera l'effort de demain. Mais on peut constater déjà qu'un résultat est obtenu. Le drapeau français flotte sur le Rhin à côté des drapeaux belges et anglais.

Les sanctions seront appliquées : sanctions militaires et sanctions économiques.

Répondant à M. Auriol, M. Briand dit que la situation financière du pays est grave ; mais, ajoute-t-il, elle est loin de présenter un caractère alarmant. « Notre pays est dans l'état du monde entier plutôt pour faire envie à la plupart des nations. »

M. Briand, fait le procès de la mauvaise foi allemande. Il n'admet pas la thèse que l'Allemagne ne doit payer que lorsqu'elle le pourra sur ses bénéfices, mais sur son actif tout entier.

Il s'indigne que le docteur Simons ait osé dire que la France avait dû payer en 1871, parce qu'elle avait été

vaincue. Les Allemands ne comprennent pas l'admirable générosité de la France, maîtresse en Orient et en Occident qui arrête ses armées à la veille de la débâcle totale de l'armée allemande.

La France n'apporte aucun esprit de haine ni de représailles. Mais elle repousse l'idée d'une combinaison allemande que ne veulent pas les régions libérées.

Il termine, en demandant à la Chambre de faire confiance au Gouvernement. M. Briand est vivement applaudi.

M. Mandel, déclare qu'il ne votera pas l'ordre du jour de confiance.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Sénat

Séance du 15 mars 1921

Le Président prononce l'éloge funèbre de M. Desgranges, sénateur de Saône-et-Loire.

Le Sénat adopte divers projets de loi.

On discute ensuite le projet modifiant la loi sur les conseils de prud'hommes.

M. Pouille signale que la commission, d'accord avec le gouvernement, a apporté au projet deux modifications de détail concernant les émoluments alloués aux huissiers pour la remise des citations, leur signification et la copie des pièces.

Le projet ainsi modifié est adopté dans son ensemble.

MM. Tournet et Strauss sont élus membres du conseil supérieur du travail.

CHRONIQUE LOCALE

L'avance de l'heure !

Depuis le 15, l'avance de l'heure est appliquée. Ce n'est pas sans inconvénient que de nombreuses personnes la subissent. Les matinées sont froides et à l'heure où les parents doivent préparer le départ pour l'école des enfants, il fait à peine jour. Il faut allumer la lampe.

Si c'est pour économiser de la lumière que l'heure a été avancée, le résultat en cette saison, n'est pas atteint.

Aussi bien, l'avance de l'heure n'est pas appliquée par tout le monde. Dans les campagnes, nos paysans, avec raison, ne l'observent pas ; la plupart des écoles rurales n'ouvrent les portes aux écoliers, qu'à l'heure ancienne.

Bien mieux, l'Office national météorologique ne se conforme pas au décret ministériel.

S'il ne s'est pas conformé à l'avance de l'heure légale, a déclaré l'Office, c'est que la prévision du temps est constituée par les observations faites dans toute l'Europe à une heure fixée par l'accord international.

Un député avait l'intention de demander l'ajournement de l'application du décret. Il paraît que le ministre compétent a combattu cette proposition.

Le ministre compétent donnera pour motif principal que l'avance de l'heure permet de réaliser des économies de charbon ? Cet argument n'a guère de valeur, aujourd'hui, le Préfet de police de la Seine vient de le démontrer nettement.

Par ordonnance en date du 15 mars, au moment même où l'heure légale était appliquée, le Préfet de police autorise les débits de boissons à rester ouverts jusqu'à 2 heures du matin à Paris, et jusqu'à minuit en banlieue.

L'heure de fermeture des salles de spectacle et de divertissements est prorogée à minuit trente.

On voit ainsi, que la consommation de lumière ne sera pas diminuée. Au contraire.

C'est pourquoi on a raison de dire qu'en cette saison l'avance de l'heure est une mauvaise plaisanterie qui, au surplus, peut être nuisible à la santé de bien des gens.

L. B.

Compatriote

Notre compatriote M. Nadaillat, avocat, est nommé attaché au Parquet général de Saïgon.

Citation

Nous sommes heureux de reproduire ci-dessous la citation à la division dont a été l'objet notre excellent compatriote Léon Maratuech, médecin-major :

A la suite des opérations de guerre effectuées par le groupe mobile de Taza à Kel El Tobbal, le général Aubert, commandant la subdivision, cite à l'ordre de la subdivision :

Maratuech Léon, Médecin-Major, 2^e classe, du Service de Santé du Maroc, comme Chirurgien détaché de Fez aux postes chirurgicaux de Maturata et de Tahala a participé aux opérations de Trine M' Soussa et Kel El Tobbal, du 29 Juin au 20 Août 1920. A fait preuve durant les journées de fonctionnement intensif au groupe qui ont suivi chacune de ces opérations, d'un entrain, d'une endurance, d'un dévouement, d'une maîtrise professionnelle au-dessus de tout éloge. A ainsi sauvé indubitablement la vie à de nombreux blessés et considérablement raccourci l'indisponibilité des autres.

Nos félicitations à ce vaillant compatriote dont le père était Inspecteur des tabacs à Souillac.

Médailles d'honneur

La médaille au nonneur des chemins de fer est décernée aux agents dont les noms suivent :

MM. Bosc, Delclaud, Delsuc, Lafeuille, Queille, Roques, à Cahors ; Mme Flautaj, de Cabessus ; Leclair, Port de Capdenac, par Figearc ; Mounoux, à Saint-Denis-près-Martel ; Rensac, à Puy-Evêque ; Tournon, à Souillac ; Vernhes, à Saint-Denis-près-Martel.

Nos félicitations.

Contributions indirectes

M. Périé, receveur des contributions indirectes à la Souterraine (Creuse) est nommé vérificateur à Cahors.

M. Périé avait été commis des indirectes à Cahors, où il revient à la grande satisfaction des nombreux amis qu'il compte dans notre ville.

Enseignement primaire

M. Spinelli, inspecteur primaire à St-Céré, est mis pour une durée de 5 ans, à dater du 15 mars 1921, à la disposition du ministre des colonies pour servir en qualité d'inspecteur primaire à la Guadeloupe.

Ecole normale d'Instituteurs

Nous apprenons que M. Delfort, maire de Montgesty, administrateur en chef de l'Epargne, a adressé à M. le Directeur de l'Ecole normale d'Instituteurs de Cahors la somme de 500 francs pour faciliter le voyage d'études à Bordeaux et à l'Océan, auquel sont appelés à participer les élèves-maîtres alsaciens et lorrains qui font actuellement leur stage à l'Ecole normale de Cahors.

Nous ne pouvons qu'exprimer nos plus vives félicitations au donateur pour son geste généreux dont il est superflu de souligner la haute portée au point de vue éducatif, au point de vue de la bonne propagande française aussi.

Au 7^e

D'après des instructions ministérielles, l'effectif des officiers du régiment de Champagne va, momentanément, être réduit à 25, 12 devant être affectés à des régiments de l'Est, à gros effectifs. Les demandes d'affectations, centralisées au Ministère pour le 1^{er} avril, seront rapidement examinées afin que les intéressés soient rendus à leurs nouveaux corps avant l'incorporation de la classe 1921.

Une réclamation des Employés des Tabacs

L'Administration des tabacs est aussi peu soucieuse du bien-être de ses employés que des intérêts des planteurs et des besoins du consommateur.

Nous apprenons que les agents de l'Administration des tabacs détachés pour collaborer aux travaux des livraisons sont indemnisés des frais résultant de ce déplacement forcé par une allocation journalière de 7 fr. pour les agents mariés, et de 5 fr. pour les agents célibataires.

Pourquoi la Direction Générale des manufactures de l'Etat se désintéresse-t-elle de la situation qui est faite à ses agents par les exigences de la vie actuelle ?

Il y a pourtant une loi d'octobre 1919, qui prévoit le relèvement des indemnités accordées aux divers fonctionnaires et agents de l'Administration avec rappel du 1^{er} juillet 1919.

Réseau d'Orléans

Au cours de la discussion récente à la Chambre des députés sur le budget des chemins de fer de l'Etat, M. le Ministre des Travaux Publics, parlant des retards de trains, a indiqué la situation respective de ces retards sur les divers réseaux ; il résulte de ses déclarations que celui d'Orléans se trouve dans les conditions les plus satisfaisantes à cet égard avec seulement 4.30 0/0 de retards.

Le directeur est heureux de porter à la connaissance du personnel, ce haut témoignage de la bonne exécution du service des trains sur le réseau, et d'en féliciter les agents et fonctionnaires de tout rang qui contribuent à ce résultat.

C'est un sûr indice de rétablissement progressif dans les gares et dans les trains de l'ordre et de la méthode qui, avant la guerre, plaçaient le réseau à un des premiers rangs.

Le Directeur de la Compagnie,
A. MANGE.

Les Cadets du Quercy

Le conseil d'administration, dans sa réunion du 12 courant, a décidé de distribuer à tous les sociétaires et leurs amis, le dimanche 3 avril prochain, la coque Cadurcienne.

Un grand concert sera organisé. M. Escande, de la Comédie-Française, nous a promis son concours.

Le Commissaire Général,
FRECHÉVILLE.

Nécrologie

Un deuil cruel vient de frapper M. Deilhès, conducteur à l'imprimerie du Journal du Lot, en la personne de sa mère, décédée à Cahors.

Dans cette pénible circonstance, nous adressons avec tous ses camarades de l'atelier, à M. Deilhès, nos sympathiques condoléances.

Les corps de nos héros

Le premier convoi, comprenant les dépouilles mortelles de 37 militaires du Lot morts glorieusement sur le champ de bataille, arrivera vendredi 18 mars à 4 heures du matin.

Un dépôt mortuaire a été organisé à la gare de Cahors dans les anciens locaux de l'usine de guerre.

De la gare de Cahors, les corps de nos héros compatriotes seront répartis vers les diverses gares qui déservent les communes où ils doivent être ensevelis.

A 7 heures 1/2, les autorités civiles et militaires iront saluer les dépouilles des glorieux morts.

Parmi les corps se trouve celui de Lucien Desprats.

I. E. P. — Stage rétribué

Le stage d'instruction physique au C. R. I. P. d'Agen, aura une durée de 4 jours, du 29 mars au 1^{er} avril inclus.

Messieurs les médecins civils désireux d'accomplir ce stage, y seront admis dans les mêmes conditions que les membres de l'enseignement, avec indemnité de 15 fr. par jour et remboursement des frais de transport en chemin de fer, sur la base du demi tarif, en 2^e classe. Les demandes des médecins devront parvenir le 20 mars, dernier délai, au bureau du chef de section subdivisionnaire d'I. E. P., Cahors. Messieurs les membres de l'enseignement privé devront joindre, à leur demande, un certificat de fonctions émanant de l'Inspecteur d'Académie (date limite pour transmission 20 mars).

Acte de probité

Le jour de la foire, M. Landrevie, quincaillier à Cahors, trouvait un portefeuille contenant une forte somme d'argent et divers papiers.

Ce portefeuille a été réclamé par M. Bergues, gendarme à St-Germain qui a vivement remercié M. Landrevie.

Cour d'appel

Le jeune enfant qui avait noyé à Gigouzac Alice Laur, âgée de six ans, fille et petite-fille de ses patrons, avait interjeté appel de la décision du tribunal d'enfants de Cahors qui l'avait

condamné à quinze ans de prison dans une colonie pénitentiaire. La cour d'Agen par son arrêt du 12 mars courant a confirmé purement et simplement la décision des premiers juges.

CHRONIQUE SPORTIVE

Dimanche dernier, la Quercynoise recevait en match amical les Joyeux du lycée de Tulle.

La partie fut extrêmement intéressante, amicale, comme le public cadurcien l'aime.

Rien ne fut marqué durant la première mi-temps, malgré une nette supériorité de tout le pack de la Quercynoise.

La 2^e mi-temps, mieux conduite, permit aux lignes arrières du lycée de Cahors de brûler plusieurs fois la défense adverse.

Les avants de la Quercynoise produisirent un bel effort, et réussirent de jolis départs en passes : Durand, Marmiesse, et Gorse émergèrent du lot.

En demis, Prévôt, très adroit, réussit des troncées qui menèrent loin ses attaques. Il faut ajouter qu'il fut bien servi par l'excellent demi, Imbert.

Les trois-quarts Sabaté et Rosset, brillèrent comme de coutume. Une mention au jeune Clary, qui, avec un peu plus de vitesse, s'imposera la saison prochaine.

L'arrière trouva de belles touches, mais fut lent à dégager et se fit boucler à deux ou trois reprises.

A Tulle, tout le pack, très entraîné aux dribblings, fut nettement surclassé dans le jeu ouvert. Le trois-quart aile gauche et un avant 3^e ligne sont à citer pour leur défense impeccable.

M. Pasquier arbitra à la satisfaction des joueurs et du public.

Compound Club Caduroien

Réunion des équipiers, demain soir vendredi, à 20 heures 30 au siège social (café de Bordeaux, 1^{er} étage). Les jeunes gens de la ville qui désireraient faire partie de la Société sont priés de se présenter à la réunion.

Nous rappelons que le C. C. Caduroien comprend des sections de football (rugby et association, athlétisme, natation, tennis, cyclisme, préparation militaire, et très prochainement aviron).

Les joueurs de rugby de l'équipe (2), sont instamment priés d'assister à la réunion.

Aux familles des morts pour la France

La Confédération générale de toutes les victimes de la guerre, 24, rue Taïbout, Paris IX^e, rappelle aux familles des militaires morts pour la France et inhumés à l'étranger, que le délai dans lequel doit être produite la demande de transfert aux frais de l'Etat, expire le 2 avril 1921.

Pour renseignements complémentaires, transport gratuit etc., écrire à la C. G. T. V. G. 24, rue Taïbout, IX^e.

Aux veuves de guerre

La Confédération générale de toutes les victimes de la guerre, 24, rue Taïbout, Paris, IX^e, invite les veuves de guerre qui ne sont pas encore en possession de leur titre de pension à lui faire connaître :

1^o la date de la mort de leur mari ;
2^o la date à laquelle elles ont fait leur demande ;
3^o le nombre de leurs enfants.

Allumettes

La Régie mettra prochainement en vente des allumettes suédoises en boîtes de 60 allumettes au prix de 0 fr. 20 sous des marques diverses d'origine étrangère. Ces boîtes proviennent des stocks de l'armée américaine cédés au gouvernement français.

Mouvement des vins

Voici le relevé des quantités de vins enlevées des chais des récoltants, des quantités imposées au droit de circulation et des stocks existant chez les marchands en gros, dans le Lot, pendant le mois de février 1921.

Quantités de vins enlevées des chais des récoltants : 11.197 hectolitres.

Antérieures à la campagne : 52.671 hectolitres.

Total : 63.868 hectolitres.

Quantités de vins soumises au droit de circulation : 10.332 hectolitres.

Antérieure : 47.526 hectolitres.

Total : 57.858 hectolitres.

Stock commercial chez les marchands en gros : 5.240

Bégoux

Avis aux chasseurs. — Les chasseurs qui voudraient adhérer à la Société de chasse « Diane St-Martin » sont priés d'adresser leur adhésion au secrétaire, Jean Girma à Bégoux-Cahors (Lot).

Luzech

Hyméne. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Gaston Dubernat, rédacteur des Manufactures de tabacs au ministère des finances, fils du sympathique employé des tabacs de Luzech, avec la gracieuse Mlle Lucie Edoux, fille de notre ami, le distingué professeur d'agriculture.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Saint-Géry

Syndicat agricole. — Le Syndicat agricole s'est réuni dimanche dernier sous la présidence de M. Couderc, président. Les comptes ont été approuvés. L'adhésion à la Fédération et à la Coopérative Agricole est définitive. Le Président s'étend sur les avantages que vont procurer aux agriculteurs ces deux organisations, il démontre leur nécessité et leur rôle.

Aux paysans de ce syndiquer ici et partout, pour défendre leurs intérêts et faire leurs achats aux meilleures conditions.

Syndicat des planteurs de tabac. — Le syndicat des planteurs se réunit immédiatement après la séance du syndicat agricole sous la présidence de M. Couderc. La réélection du bureau est soumise à l'assemblée ; les membres sortants sont réélus. Les comptes présentés par M. Dablanq, trésorier, sont approuvés. Trois délégués sont désignés pour se rendre au congrès de Bergerac les 9 et 10 avril ; ce sont : Couderc, Président ; Marty, mutilé de guerre ; Andissac Léopold ; suppléant, Fauriol Gervais.

Il est fait une évaluation du prix des travaux effectués à l'hectare de tabac ; avec un rendement de 1.500 k. l'hectare démontre que pour ce travail le planteur soit rémunéré au prix des journées de l'ouvrier agricole, il faudrait que le tabac fut payé de 600 à 700 fr. les 100 k. Les compétences qui ont pris part à cette fixation des prix et qui ont sérieusement approfondi cette question nous font un devoir de croire que le prix de 700 fr. les 100 k. n'a rien d'exagéré.

M. Roques émet le vœu que l'Etat devienne assureur des risques qui peuvent frapper le planteur de tabac.

Figeac

Foire. — Notre foire du 15 mars a été importante et d'assez nombreuses transactions ont eu lieu. Comme on pourra s'en rendre compte par les cours ci-dessous, une baisse générale sur toutes les denrées, s'est produite.

Bœufs d'attelage, 4.000 à 5.000 fr. la paire ; Veaux gras, 3 fr. 50 à 4 fr. 50 le kilo ; Cochons gras, 220 à 250 fr. le quintal ; Pommes de terres, 20 à 22 fr. l'hectolitre ; Chevreux, 20 à 22 fr. la pièce ; Miel, 5 fr. le litre ; Volaille, 4 fr. la livre ; Œufs, 2 fr. 75 la douzaine.

Commission arbitrale des loyers. — Liste des assesseurs appelés à siéger à la session qui s'ouvrira le 1^{er} avril 1921.

Tulayras. — Propriétaires, M. A. Auguste le Creil, facteur des postes à Livernon, et Charles Molinié, maître d'hôtel à Saint-Céré ; locataire patenté, M. Germain Fréjaville, à Cahors ; locataire non patenté M. Auguste Maury, retraité à Saint-Pierre-Toirac.

Suppléants. — Propriétaires, MM. Eugène de Rouget, à Figeac, et Théodore Marty, à Figeac ; locataire patenté, F. Adrien Lala, à Figeac ; locataires non patentés, MM. Albert Larnaudie et Pierre Sabouroux, à Figeac.

Bannes

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche dernier en session extraordinaire. L'ordre du jour était le suivant : 1^o Réparations aux bâtiments des écoles de garçons et de filles ; 2^o Demande de maintien de l'heure solaire.

La grippe. — Une épidémie de grippe compliquée de broncho-pneumonie sévit dans notre commune. Plusieurs cas très graves ont été constatés surtout chez les petits enfants. Une fillette, Lazotte Raymond, âgée de 2 ans est décédée mercredi dernier des suites de cette grippe.

Décès. — Nous apprenons le décès survenu le 15 mars, de Monsieur Delpech Firmin du village de Cancès atteint depuis longtemps d'une très grave maladie. Monsieur Delpech était le frère de notre maire.

Nous adressons à sa famille éplorée nos plus vives condoléances.

Toirac

Cambriolages. — Un vol de 5.000 francs a été commis chez M. Mourhon, débitant, près de la gare de Toirac, et un autre vol de quelques centaines de francs dans l'épicerie de Mme Roques-Marly, au bourg. Les cambrioleurs ont également tenté de s'introduire chez M. Navel ; mais, dérangés dans leur opération, ils ont pris la fuite.

Saint-Céré

Toirac. — Cours pratiqués : Bœufs de travail, de 4.300 à 5.400 fr. ; bovillons, de 2.800 à 4.000 fr. ; vaches de travail, de 3.200 à 4.500 fr. ; génisses, de 2.500 à 3.600 fr., le tout la paire.

Porcs gras, de 220 à 240 fr. les 50 kilos ; veaux, de 4 fr. à 4,50 le kilo ; porcelets, de 250 à 300 fr. par tête ; brochis d'élevage, de 125 à 180 francs ; agneaux, de 60 à 90 fr. pièce.

Poules, 3 fr. 50 ; poulets, 3 fr. 75 ; canards et dindons, 3 fr. 75 ; lapins, 1 fr. 75, le tout le demi-kilo.

Œufs, 3 fr. 50 la douzaine ; beurre, 16 fr. le kilo ; fromage d'Auvergne, 10 fr. le kilo ; petits fromages, 3 fr. 50 la douzaine.

Sapeurs-Pompiers. — Par application de la loi du 8 avril 1914, M. le ministre de l'intérieur vient de décorner la médaille d'argent à M. Gauzin, tambour de la subdivision des sapeurs-pompiers de notre localité en récompense de ses bons services et du dévouement dont il a fait preuve.

Nos félicitations.

Saint-Sulpice

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir que depuis le Vendredi 11 mars, Rougeyrolles Marcel, est l'heureux père d'un superbe petit garçon.

Nos meilleurs vœux de prompt rétablissement à la mère et de bonne santé au petit André.

Vayrac

Lugubre découverte. — Le 13 mars, au cours d'une battue aux sangliers, des chasseurs ont trouvé dans un fourré épais, dans un endroit très abrupt et escarpé, aux flancs du coteau de Toupou commune de Vayrac, les restes d'un cadavre pendu à un chêne.

Le visage était parcheminé et noyé. Une partie du buste et un bras étaient seuls conservés. Les autres membres avaient disparu, dévorés et dépecés par des animaux de proie. Le corps a été reconnu par les membres de sa famille, au visage et à ce qui lui restait de vêtements, pour être celui de Henri Loty propriétaire au Bégou, commune de Carénac, disparu de son domicile depuis déjà deux ans, et que toutes les recherches pratiquées jusqu'à ce jour avaient été infructueuses à retrouver.

Le malheureux avait choisi ce lieu sauvage et désert bien éloigné de son domicile, pour mettre fin à ses jours.

M. le docteur Sireyrol, de Vayrac, a procédé aux constatations légales.

Montfaucon

Bureau de poste. — Le bureau de poste sera transféré dans un immeuble appartenant à M. Capelle, que la commune vient d'acquérir.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

LE REGLEMENT DE LA QUESTION D'ORIENT. — De Londres : La délégation turque à Londres aurait accepté le règlement des affaires d'Orient tel qu'il a été proposé par les Alliés.

L'EFFERVESCENCE EN GRÈCE

Deux navires de guerre britanniques seraient en route pour Le Pirée. Leur mission serait de protéger le roi Constantin. Bien que Gounaris et ses collègues aient accepté le projet de règlement, on craint que la nouvelle soulève la révolution à Athènes lorsqu'elle y parviendra.

LA REPRISE DES POURPARLERS

De Rome : Le Popolo Romano croit savoir que dans les milieux anglais on confirme la reprise assez proche des pourparlers sur la question des réparations. Ce journal estime cependant que les experts alliés devront avant tout arrêter un plan. C'est après l'étude de ce plan que les Alliés pourront examiner de nouveau toute la question.

SUR LE RHIN

De Londres : La Commission rhénane interalliée se propose d'établir une chaîne d'environ 150 postes douaniers le long des territoires occupés. La perception des

taxes douanières se ferait sur les bases suivantes : Sur l'exportation des textiles 2 pour cent sur la valeur nette ; 3 ou 3 1/2 pour cent sur les produits manufacturés ; les matières alimentaires ne seraient soumises à aucune taxe sur les importations d'Allemagne. Dans la zone occupée, il sera perçu une taxe équivalant à 25 0/0 du tarif de sortie allemand pour les produits similaires. Cette taxe sera prochainement portée à 50 0/0. Les matières premières entrant dans la zone occupée pour subir des transformations bénéficieront d'une ristourne calculée sur la différence entre les deux tarifs. La limite douanière sera la ligne actuelle d'occupation. Le district de Fandy sera compris. De Koenigsweint à Niederbreisig la limite douanière sera le Rhin. On considère que si ces propositions sont acceptées elles pourront être mises en vigueur dans une semaine.

EN ALLEMAGNE. — De Bâle : On mande de Berlin : Le différend qui a éclaté entre le gouvernement bavarois et le gouvernement d'empire, au sujet du désarmement, a été réglé par des conversations amicales entre Haime et Fehrenbach. On est arrivé à un compromis.

LE CHANGE. — Cours du change à Paris, ce matin à 9 h. 30 : Livre sterling 56,40 ; dollar 14,40 ; mark 22 3/4.

Hôtel de la Gare et Excelsior réunis
(à droite sortie de la Gare)
C. LAROCHE
Ancien propriétaire Hôtel de l'Europe
Recommandé par le T. C. F.
Complètement remis à neuf, confort moderne
PRIX MODÉRÉS

Ministère de la Guerre

SERVICE DU GÉNIE

ADJUDICATION

à MONTAUBAN, le 11 Avril 1921
à CAHORS, le 12 Avril 1921
à AGEN, le 13 Avril 1921

Entretien des Bâtiments militaires des places de MONTAUBAN, AGEN et CAHORS, pendant la période du 1^{er} Avril 1921 au 31 Mars 1922.

MONTAUBAN	1 ^{er} lot... 9.500 fr.
	2 ^e ".... 13.000 "
	3 ^e ".... 6.000 "
AGEN	1 ^{er} lot... 8.000 fr.
	2 ^e ".... 14.000 "
CAHORS	1 ^{er} lot... 5.000 fr.
	2 ^e ".... 6.000 "

Cahier des charges et pièces du marché déposés à la chéfferie du Génie, MONTAUBAN (Hôtel BONNECAZE), Bureau du Génie (Quartier TOUSSAINT) à AGEN, Bureau du Casernier du Génie (Casernes BESSIÈRES) à Cahors.

Les pièces nécessaires pour être admis à concourir, devront être fournies au plus tard le 30 Mars 1921.

Pour tous autres renseignements, consulter les affiches.

Morts pour la France

Un service automobile de transport des corps de militaires morts pour la France est organisé par

M. RIVIÈRE

Succ^o de M. ARTIGALAS
Auto-garage, 103, Boulevard Gambetta
CAHORS

Lui écrire pour tous renseignements

Premier départ fixé
dernière quinzaine Mars
PRIX RÉDUITS

ON DEMANDE

Des ouvrières et des apprenties couturières
Chez Mme LAPORTE, 6, Place du Marché

REMERCIEMENTS

Madame Veuve Jules RIGAL ; Madame Veuve Hugues RIGAL ; Madame Veuve NÈGRE ; Madame et Monsieur ADAM et leur fille ; les familles BLANC, SOULIÉ, MONVILLE, RIGAL, BONNET, DELPEY, LAPORTE et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Jules RIGAL
Instituteur à Paris

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur DELHES, Typographe ; Madame DELHES ; Monsieur et Madame ESSONNIER, née DELHES ; Monsieur et Madame HUILLE, née DELHES ; Les familles DELMAS, GÉNIES, VINCENT, TULET, CASTAGNÉ, MAILLÉ, VERTU, LESTANOL, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Madame Veuve DELHES
Née DELMAS

et les prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu Vendredi matin, à 9 h. 1/2, en l'Eglise Cathédrale.
Région à la maison mortuaire, 4, rue du Four-St-Barthe.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 15 Mars 1921

Le marché fait preuve de dispositions franchement lourdes et la faiblesse constatée à la séance d'hier s'accroît aujourd'hui sur les avis peu encourageants des bourses étrangères. Aujourd'hui liquidations de quinzaine, l'argent pour reports a valu 2 3/4 0/0.

Les changes se sont tendus sensiblement et nos rentes françaises sont demeurées calmes : 3 0/0 58,80, 5 0/0 83,95, l'amortissable 97,75, 6 0/0 400, Crédit National ancien 47, nouveau 48.

Banques faibles : la Paris 1.349, Union Parisienne 980, Lyonnais 1.512, Société Générale 748.

Navigations lourdes : Suez 6.290, Chargeurs Réunis 788.

Capitales en baisse : Rio 1.315, Tanganyika 75,0.

Industrielles russes irrégulières : Bakou 2.010, Lianosoff 420, Platine 527, North Caucasian 51.

Pétroliers faibles sur les avis défavorables de Londres et New-York : Eagle 331, Shell 297, Royal Dutch 27.250, Omnium des pétroles 501.

Diamantifères et mines d'or lourdes malgré la hausse importante des devises étrangères : de Boers 558, Jagersfontein 122, Crown mines 490, Rand mines 119, Goldfields 48.

Caoutchoutières en légère réaction : Financière 105, Padang 213.

En valeurs diverses les Sucreries d'Egypte s'inscrivent à 860, Penarroya 985, Gafsa en nouvelle baisse sensible à 705, Mines de fer de Rouina toujours recherchées, s'avancent à 505 ; on parle d'un dividende de 32 fr. 50.

A VENDRE

la belle propriété de Cuzac, à 1 500 mètres de Labastide-Mural, maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, terres labourables, bois, prés, d'une contenance de plus de 60 hectares. Annuelle ment 100 sacs de blé, 300 quintaux de foin. Bois en quantité. Le tout exploité par un métayer. Prix 50.000 fr. Il sera perçu 5 0/0 en sus du prix.

S'adresser : 15 à M. DELFAU, propriétaire à Louzès ; 2^o ou à M. POUZALGUES, expert-géomètre à Ginouillac-Montfaucon, mandataires.

Nombreuses autres propriétés de rapport et d'agrément à des prix divers.

Quercyrien loin du pays

Conservez la tradition en mangeant pour Pâques les excellents Conques au Cédrat confit de chez BOURRIÈRES, boulanger, 5, rue Blanqui, CAHORS.

Expédition franco dans toute la France.

Représentants sérieux, actifs demandés par Maison de vins. Grosse commission. Prix avantageux. Ecrire Etabl. ASTRUC-GALBE, Vins, Narbonne, Aude.

Fabricant art. rideaux cher. voyageur à la com. pour chaque dépt. DRISSE-RINGEVAL, à Cauchy (Nord).

SYPHILIS
QUERISON ASSURÉE
de tous les Accidents Syphilitiques
par nouveau traitement puissant et énergique
(sans piqûres) spécial obtenu en son seul possesseur
Laboratoire des Spécialités Urologiques
22, B^e Sébastopol, PARIS, Service S. (Notice gratuite)

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)
Le Gérant : A. COUESLANT.

LE COUPABLE

PAR

François COPPÉE
de l'Académie Française

VI

Le dimanche suivant, ils firent de nouveau le voyage ensemble et causèrent comme une paire de vieux amis. Là-haut, sur la banquette de la voiture, dans l'air frais du soir, devant le ciel verdâtre de septembre où s'éteignaient au loin les derniers rubis du crépuscule, la fleuriste se sentait à l'aise, presque heureuse, auprès de ce vigoureux homme qui adoucissait sa voix pour lui parler. Elle devinait qu'il aurait bien voulu lui faire la cour mais qu'il n'osait pas. A la bonne heure, ce n'était pas un effronté, celui-là, comme les mauvais sujets qu'elle avait connus et qui, tous, l'avaient mal quittée, après s'être amusés d'elle. Lorsque Prosper Aubry — c'était le nom du charpentier — dit à Perrinette, d'un air embarrassé, qu'il gagnait de bonnes journées, qu'il avait déjà plus d'un millier de francs à la caisse d'épargne, qu'il s'ennuyait de vivre seul et que, pourtant, il restait garçon, n'ayant pas encore trouvé son affaire, la jeune fille fut prise d'une mélancolie. Ah ! si elle avait eu la chance,

jadis, quand elle était sage, de rencontrer dans la vie, d'épouser, un homme de sa condition, un brave garçon de ce genre-là ! Cela lui coûtait assez cher d'avoir eu des amoureux en redingote, d'avoir voulu porter des chapeaux, comme une dame. Quand Prosper la prit par la taille, comme l'autre fois, pour descendre de voiture, elle s'abandonna, confiante, à ces mains calleuses qu'elle ne craignait pas si légèrement ; et quand l'ouvrier, s'enhardissant, lui proposa de boire un verre de bière, elle accepta, sans faire de cérémonies.

Ils s'installèrent derrière les ifs d'un petit café, au coin du boulevard Montparnasse, et, tout de suite, d'une voix sourde et très émue, Prosper Aubry fit sa déclaration.

Jamais aucune